

Le Sahara Occidental dans la politique internationale 1956–1976.

Une tentative de synthèse¹.

Mario MALINOWSKI
Université de Lodz
Pologne

Le contentieux pour le Sahara Occidental constituait, entre 1956 et 1976, une plateforme de collision de deux, et depuis 1973 – trois, concepts de l'avenir du territoire et de ses habitants. On peut ajouter un quatrième concept : il s'agit du rattachement de cette terre à la Mauritanie. Mais ce n'était qu'une réponse défensive aux autres programmes. Les revendications mauritaniennes, dépourvues de la conviction en ses raisons et d'un appui international sérieux, se situaient au marge de la partie. Il y avait, donc, trois projets importants et concrets : le marocain, l'espagnol et l'indépendantiste. Le Maroc a tenté de rattacher le terrain en dispute à son territoire national. L'Espagne a essayé d'y préserver sa domination, soit sous la forme de l'intégration territoriale totale, soit d'une autonomie. Du son côté, le Front POLISARIO - né à la fin de la période commentée - a révé de l'indépendance.

a) *Le concept marocain*

Pendant les premières décennies après la récupération de l'indépendance, la politique étrangère marocaine a été définie par les monarques comme une priorité de l'existence de l'état et de la nation². La majorité des problèmes de la politique intérieure a restée à l'ombre. Évidemment, les deux sphères de l'activité gouvernementale bougeaient avec une stricte interdépendance. Une situation intérieure tendue était un obstacle dans le chemin vers l'ordre social – élément indispensable dans la construction d'un état fort. Les buts de la politique étrangère, clairement définis, pouvaient être utilisés au service d'une consolidation nationale, car la jeune nation a reçue l'image des ennemies extérieurs. La formation d'un front de l'appui au combat pour les territoires, de Tanger à Ceuta et

¹ L'article présent est une adaptation du dernier chapitre de la thèse du Doctorat de l'auteur, écrite dans l'Université de Lodz, sous la supervision du Prof. Dr. Hassan Ali Jamsheer. Le titre: „Le problème du Sahara Occidental dans la politique internationale 1956-1976”.

² On peut citer ici le fameux discours prononcé par Mohammed V à M'hammid el-Ghizlaine, au Sud-Est du Maroc, le 25.II.1958. Pour voir des fragments du discours cf. M.BOU CETTA, «Une grande épopée du nationalisme marocain», dans *Hasan II présente la Marche Verte*, Paris, 1991, p.361.

Melilla, allait être utilisée dans la manifestation de son caractère national. Les succès dans le camp international, du son côté, auraient attesté la grandeur du Maroc, et de cette façon la chaîne des dépendances réciproques entre la politique intérieure et l'étrangère serait fermée³.

Habituellement, la politique étrangère marocaine était réalisée avec une notable propagande. Le gouvernement éclairait aux citoyens ses objectifs en utilisant les médias. Dans le cadre de la politique étrangère marocaine, les revendications territoriales ont joué le premier rôle, toujours perçues comme le combat pour les terres spoliées. L'accord tripartite de Madrid, signé le 14.XI.1975, a été le point culminant de ce combat, son acte le plus durable, plus dramatique et dernier (excepté les Presidios, alors sans possibilités d'avoir été arrachés à l'Espagne)⁴. Au point de vue idéologique, le cas du Sahara Occidental, présenté comme un but politique, mais aussi un besoin moral, fut pour le Maroc le problème le plus important de la période 1956-76. On pouvait observer une unanimité notable parmi les Marocains, autour de cette question. La société a appuyée l'idée de la *Marche Verte*, une entreprise symbolique, marquée par l'autorité des rois et propulsée par la force d'une rhétorique nationaliste.

Si le problème du Sahara Occidental a été le couronnement du chemin, déjà quasi légendaire, vers la pleine unité, les tentatives d'obtenir les autres territoires pourraient être perçues comme les étapes précédentes de la route. Chacune d'elles avait donnée aux Marocains l'occasion de faire une observation utile lors de la confrontation décisive pour la « province du Sud ».

La tentative de rattacher la Mauritanie a exposée clairement que si on veut avoir du succès, on ne doit pas laisser à un territoire d'arriver à l'indépendance, soit à l'autonomie. Depuis 1960, les réclamations marocaines d'annexion de l'ancien Chinguit, ne constituaient qu'un cri étouffé de désespoir, même si les nationalistes n'en voulaient pas reconnaître. Il est vrai que l'indépendance mauritanienne a été le rideau du néocolonialisme français, mais après sa proclamation officielle il n'y avait pas des chances de renverser ce pas et de priver à un membre de la communauté internationale de son status. Ç'aurait été un événement difficilement imaginable dans l'histoire du monde d'après la Seconde guerre mondiale.

³

Une opinion similaire autour de la politique de Habib Bourguiba a été exprimée par les camarades proches du président tunisien. Malgré l'initiation des réformes importantes, surtout sociales, son intérêt vif a été toujours orienté vers le rôle international de la Tunisie et vers des stratégies géopolitiques du monde de l'après-guerre; cf. R.KÉFI, «Ce qui restera», „Jeune Afrique”, 15-21.XII.1998, p.55. On peut dire le même de Houari Boumediène. Malgré les différences dans leur orientation politique, tous les leaders maghrébins ont dirigés l'attention d'eux-mêmes et de ses nations vers les affaires internationales. N'est-ce une réaction, plus ou moins consciente, aux décennies de colonisation, où les pays nord-africaines avaient été dépourvues de la parole dans le forum international?

⁴

Déclaration de principes de l'Espagne, du Maroc et de la Mauritanie au sujet du Sahara Occidental, Conseil de Sécurité. Documents Officiels, XXX Année, Suppl. d'octobre, novembre et décembre 1975, NU, New York, 1977, p.46-47.

Pendant le combat pour la Mauritanie, les Marocains ont appris bien le fait qu'il n'y a pas des chances par leurs revendications là où l'intérêt de Rabat était en discordance avec l'intérêt de Paris. La France a été un adversaire trop fort et c'était inutile rêver de lui battre. Et au contraire, son appui, ou au moins l'absence de sa déclaration, ouvraient devant le Maroc la porte la plus importante dans le chemin vers le succès, non seulement en ce qui concernait les affaires territoriales⁵.

La « guerre des sables » contre l'Algérie a annoncé la rivalisation de deux voisins pour la primauté dans le Maghreb. Il n'y avait pas de doute qu'Alger s'opposerait à chaque tentative du Rabat menaçante de fortifier le royaume chérifien. En plus, le contentieux pour les confins a facilité l'exposition du rôle primordial des négociations bilatérales. Le forum continental et régional – compris comme la communauté des pays arabes – ne constituaient qu'un fond par les événements, tandis que les parties engagées consultaient des points de vue dans les pourparles entre elles-mêmes. Les leaders maghrébins étaient accoutumés à cette forme d'arriver aux accords et n'avaient pas de confiance en l'efficacité des organisations internationales⁶.

⁵ Lors de l'indépendance de l'Algérie on observait une approximation entre la France, l'Espagne et le Maroc. Grâce aux pourparles entre de Gaulle et Franco, Hassan II a reçu la promesse d'ouvrir les négociations sur Ifni et Sahara Occidental. Le Maroc aurait reconnu, enfin, l'indépendance de la Mauritanie. Du son côté, l'Espagne voulait s'échapper du monopole militaire et économique américaine. Un compromis tripartite a été établi après une série des rencontres officielles (V.1962 – Hassan II à Paris, X.1962 – Ahmed Balafrej à Madrid, XI.1962 – Agustín Muñoz Grandes à Rabat, I.1963 – Roger Frey à Madrid, II.1963 – Charles Ailleret à Madrid, IV.1963 – audience chez Hassan II de l'ambassadeur Eduardo Ibáñez y Garcia de Velasco, V.1963 – Abdelhadi Boutaleb à Madrid, VI-VII.1963 – Hassan II à Paris). La culmination fut la brève réunion de Hassan II avec Franco, dans l'aéroport de Barajas, Madrid, le 05.VII.1963. On a signé plusieurs accords économiques et techniques (IV.1963 – accord maroco-espagnol sur la protection de la propriété industrielle marocaine dans l'Espagne, V.1963 – accord maroco-espagnol sur le tourisme, VII.1962 et VII.1963 – prêts financiers français pour le Maroc, II.1963 – accord militaire franco-espagnol, X.1962 et II.1963 – répressions aux membres de l'OAS en l'Espagne, XI.1963 – grand prêt financier français pour l'Espagne); cf. „ABC”, 24.X.1962, p.59, *ibid.*, 25.X.1962, p.59, 29.X.1962, p.43, *ibid.*, 31.X.1962, p.59, *ibid.*, 5.III.1963, p.37, *ibid.*, 7.III.1963, p.33, *ibid.*, 23.IV.1963, p.41, *ibid.*, 25.IV.1963, p.57, *ibid.*, 24.V.1963, p.59, *ibid.*, 30.V.1963, p.56, *ibid.*, 2.VII.1963, p.31 et *ibid.*, 6.VII.1963, p.31. Voir aussi: *Voyage officiel en France de Sa Majesté Hassan II Roi du Maroc*, Ambassade du Royaume du Maroc en France, Paris, 1963, Editions Diloutremer, 4, p.41, et „Dokumentacja Prasowa” [„La Documentation de Presse”], 1963, pp.116, 161, 562 et 563. Au début de 1963 Hassan II était prêt à reconnaître l'indépendance de la Mauritanie. Les ministres istiglaliens: Allal el-Fassi, M'hammed Boucetta et Mohammed Douiri, ont quittés le gouvernement, le 6 janvier, en manifestant son protestation à l'égard de ce projet; *ibid.*, 1963, p.13.

⁶ La médiation des observateurs du conflit a été indispensable face à l'impossibilité d'accorder des points de vue parmi les belligérants. La Ligue Arabe a invitée aux voisins à se mettre à la table des négociations; *Rezolucja Rady Ligi Arabskiej w sprawie zatargu granicznego między Algierią a Marokiem* [La résolution de la Ligue Arabe à l'égard du conflit des confins algéro-marocains] (Le Caire, 20.X.1963), „Zbiór Dokumentów” [„La Collection des Documents”], II/1963, p.1463-1464. Finalement, c'était le président malien, Modibo Kèita qui, avec l'Éthiopien Haïle Sellasie a supervisé la signature de la trêve; *Porozumienie algiersko-marokańskie w sprawie zawieszenia*

On peut en tirer une conclusion similaire après avoir observé le destin des terres occupées par l'Espagne. La récupération de Tarfaya et Ifni a donnée aux Marocains la confiance en la force de ses arguments au cours des pourparles avec ses adversaires. Même si, donc, le cas d'Ifni s'était trouvé, pour quelques ans, dans le cadre de l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies, le destin de l'enclave dépendait d'abord du développement des relations bilatérales maroco-espagnoles, dont le meilleur exemple est l'accord « mixte » de 1969 (Ifni en échange des privilèges de la pêche). L'Espagne n'était pas perçue par les dirigeants marocains exclusivement comme puissance coloniale, mais surtout comme voisine et partenaire. Une voisine, géographiquement destinée à jouer le rôle du pont naturel vers l'Europe. Une partenaire, avec laquelle on devait préserver de bonnes relations et il valait la peine de négocier.

La carte du Maghreb Majeur [*el-maghrib el-kbir*] a élevée la barre devant des tentatives nationalistes bien haut. Il n'y a pas de doute que, indépendamment de la force des arguments favorables au rattachement de chacune des colonies, le grand nombre des territoires revendiqués laissait avoir l'espoir d'obtenir du succès dans le nombre des cas. Jusqu'au moment du combat décisif pour le Sahara Occidental, le bilan fut favorable pour le Maroc. Tanger, Tarfaya et Ifni ont été récupérés, tandis que le destin des Presidios restait sans solution. Au point de vue de Rabat, ce problème-là attendait seulement son heure. On pouvait noter la Mauritanie et les confins algériens comme défaits. Mathématiquement, le succès dans le cas saharien pourrait constituer l'avantage définitive de la politique unificatrice comme l'un des fondements de l'existence étatique marocaine, ainsi que l'instrument idéologique aux mains des autorités. Par contre, une défaite aurait égalisé le bilan des profits et pertes. On aurait pu douter de l'efficacité de l'activité diplomatique et même de la raison d'exposer les buts politiques établis dans le *Livre Blanc* de Allal el-Fassi. Le rattachement du Sahara Occidental aurait affirmé parmi les citoyens la conviction en cette raison. Par contre, la perte de ce territoire aurait conduit vers le forfait progressif d'en rêver; on pouvait l'observer bien dans le cas de la Mauritanie. En bref, avec le temps, l'un des slogans le plus représentatifs du nationalisme marocain aurait pu perdre la raison d'être et de son rôle politique prédominant dans les premières deux décennies de l'indépendance.

La réception par la propre société des décisions prises par les autorités dans la domaine internationale serve d'un bon critère d'en évaluer. La victoire ou défaite du Maroc dans le cas saharien aurait dû être résolue si le problème avait existé dans la conscience de futures générations comme une épopée nationale héroïque, ou bien avait trouvé sa place parmi les autres épisodes de la période, oubliées peu à peu, où se formait l'état moderne.

broni w zatargu granicznym między Algierią a Marokiem [Accord algéro-marocain sur la trêve dans le conflit pour les confins] (Bamako, 30.X.1963), ibid., p.1465-1467. La discorde a été, cependant, aussi grande que les deux pays n'ont signé l'accord jusqu'à 1969 (Ifrane). Ce dernier accord a donné un espoir éphémère et la question n'a pas été finie jusqu'à nos jours. Néanmoins, les pourparles directs, bien que difficiles, étaient l'unique forme vraisemblable de négociations maghrébines.

Dans la partie pour le Sahara Occidental – part d'un jeu majeur, régional – le Maroc a été le joueur le plus actif⁷. Les Marocains, avec leurs rois en tête, furent les principaux initiateurs des changements des rapports de forces dans le Maghreb. Hassan II a démontré un talent diplomatique peu ordinaire, en s'assurant l'appui des Américains et Français – éléments décisifs du succès de sa politique.

L'hypothèse selon laquelle l'argumentation revendicationniste a eu pour but d'obtenir des profits d'un autre type est erronée, car elle situe le grand rêve nationaliste dans la situation politique actuelle comme le contexte unique, sans regard à la chronologie des faits⁸. Le combat pour le Sahara Occidental avait été officiellement proclamé par l'Istiqlal déjà en 1944, quand personne n'avait pu s'imaginer les problèmes des premières décennies du Maroc indépendant. Le cas saharien, dès les premiers instants de son apparition, fut un problème en soi-même, et non le chemin vers la solution des autres.

La lutte du royaume chérifien contre l'Espagne reflétait le choc de deux consciences nationales de teneur similaire, mais différentes en leur structures. Tandis que la « marocainité » exposait en premier lieu à Dieu, puis à la patrie, et puis au chef d'état, dans la hiérarchie de l'« hispanité » on voyait en plus haut la patrie, derrière le *caudillo*, et puis l'Église catholique. Ainsi, en ce qui concerne la force de « l'esprit national », Hassan II disposait d'un avantage par rapport à Francisco Franco Bahamonde. Les efforts marocains se réalisaient avec une détermination impossible d'y élaborer sans participation de l'élément religieux dans les motivations populaires.

b) Le concept espagnol

Le *Generalísimo* n'était pas diplomate, mais soldat. Il ne voulait, même pas savait, s'engager dans des pourparles longues, où on pouvait changer de la tactique ou bien gagner quelque chose à l'improviste. C'est pourquoi il y avait des moments décisifs dans le genre de la réunion de Barajas (1963), dont les participants ne faisaient qu'affirmer quelques accords établis auparavant. La position de Franco à l'égard du cas saharien n'a jamais été forte. Les Espagnols furent colonialistes, occupants, dont la présence dans le continent africain avait pour but la satisfaction de ses grandes ambitions et l'augmentation de son potentiel économique grâce à l'exploitation des réserves minérales. Accompagnés des puissances coloniales agrandies au cours du XIX^{ème} siècle, dont la base avaient été les terres africaines et asiatiques, ils n'étaient que leurs cousins appauvris. Exception faite de Ceuta et de Melilla, l'Espagne s'était appropriée des territoires africaines plutôt tardivement.

⁷ La définition de „jouer” et „pivot” géopolitique a été proposée dans l'ouvrage: Z.BRZEZINSKI, *The Grand Chessboard. American Primacy and Its Geostrategic Imperatives*, Harper-Collins Publ., 1997, ch.II.

⁸ Cf., par exemple, le livre: T.HODGES., *Western Sahara: the roots of a desert war*, London, 1984, p.179-180.

La décolonisation a surpris Franco précisément lors de tenter de réaliser une vision dont la majorité des Européens oubliaient peu à peu⁹. Il s'agit, donc, d'une divergence chronologique entre les projets et les possibilités. En ont payés surtout les colonisés...

La priorité de la politique espagnole dans la région était la récupération du Gibraltar, aussi le maintien des Presidios. Les colonies restantes jouissaient un rôle serviteur, c'est-à-dire comme marchandise, dont on pouvait changer de profits dans deux domaines les plus importantes pour le pays. Il y avait un point faible de cette politique : sa dépendance du soutien extérieur. Sans bonne volonté des États-Unis et de la France, on pouvait oublier de la réalisation des projets principaux. En fin de compte, cependant, c'était l'adversaire qui reçoit l'appui.

Une des raisons de la défaite de la politique coloniale espagnole fut l'amitié avec le Portugal, qui était, pendant la période traitée, ciblé par la communauté internationale. Le motif : c'était les colonies. La solidarité avec Antonio de Oliveira Salazar n'a pas apportée à Franco beaucoup de réussite¹⁰. Lorsque le Portugais se tombait, son pays a perdu ses domaines africaines. Franco, avec son Sahara Occidental, est resté seul dans le champ de bataille.

Le Sahara Occidental, autant qu'Ifni et Tarfaya, a été une marchandise dans la politique étrangère espagnole. D'abord, parce qu'on voyait, chaque année plus clairement, la nécessité inévitable d'y sortir face à une décolonisation en progrès. Au contraire de deux territoires plus petits, le contrôl sur les terres sahariennes offrait des profits géostratégiques, et des profits économiques potentiels aussi¹¹. Le problème existait

⁹ Il suffit de dire qu'en 1958, à la veille de „l'année d'Afrique”, le chef d'État espagnol a réalisé la transformation de ses colonies: Ifni, Sahara Occidental, Fernando Po et Río Muni en „provinces de l'outre-mer”. Trois ans après il a complété cette „provincialisation”, en introduisant les territoires revendiqués par le Maroc dans le système juridique espagnol. Les ouvrages et atricles dans la presse ne cessaient pas de proclamer au tout le monde la „difficile œuvre de l'Espagne, qui était obligée à y construire tout à partir de zéro”; F.HERNÁNDEZ PACHECO, J.M.CORDERO TORRES, *El Sáhara Español*, Madrid, 1962, pp.48 et 121.

¹⁰ Encore en 1963 la presse espagnole comentait le discours de Ferhat Abbas, déceptionné par la situation en Algérie, qui disait: „nous avons obtenis l'indépendance totale trop tôt. L'avenir se dessine en couleurs foncés. Le peuple a faim”. Le quotidien ABC en répondait: „au ce fond nous voyons la politique juste de Salazar qui affirme qu'Angola et Mozambique sont naturellement lusitains. La présence pluriséculière du Portugal dans ces terres est juste et accorde avec le droit. Sans elle, ça serait une catastrophe”; „ABC”, 2.VIII.1963, p.18. Cette politique d'appui au Portugal a été critiquée par, entre autres, Jaime de Piniés – ambassadeur de l'Espagne aux Nations Unies dans les années 1970. À son avis, l'unique lien politique fort entre son pays et Portugal se trouvait alors dans le „Pacte Ibérique” de 1939, mais on n'y parlait que d'une coopération dans les affaires péninsulaires, pas de politique étrangère, même coloniale; J.DE PINIÉS, *La descolonización del Sáhara: un tema sin concluir*, Madrid, 1990, p.22-27.

¹¹ Les phosphates de Bou Craa ont été découverts en 1947. L'Institute National de l'Industrie espagnol a créée, en 1962, l'Entreprise des Mines du Sahara (ENMISA) qui commençait à préparer des premiers projets de l'exploitation. Un élan décisif a été, cependant, donné à la minerie du Sahara Espagnol après la formation, en 1969, de la Société des Phosphates de Bou Craa (FOSBUCRAA), dont 55% des effectifs appartenait au gouvernement espagnol, l'autre 25% à la Corporation

pendant plusieurs années ayant la conséquence d'une division des élites du pouvoir espagnoles. L'une des fractions proposait de vendre la colonie le plus cher, tandis que l'autre tentait de le maintenir dans le joug colonial, soit sous la forme d'autonomie, soit d'une souveraineté contrôlée. La seconde possibilité s'était la coopération avec l'Algérie, en supposant un cerclément géographique du Maroc. Si l'Espagne avait préservé le contrôle sur les Îles Canaries, l'Institute National de l'Industrie (INI) aurait réussi des rentrées provenant de l'exploitation des phosphates et de la pêche. En plus, au moment où Rabat avait retourné aux revendications envers les Presidios, on aurait pu, en contre-coup, menacer le Sud marocain.

Le *lobby* pro-algérien séduisait avec des profits à l'égard desquels l'accord tripartite du Madrid se présentait pâle. Gregorio López Bravo et ses partisans étaient convaincus de ce qu'ils offraient à l'Espagne une chance unique de devenir un joueur régional. Pendant la période commentée, donc, elle a dû se contenter d'admettre le rôle du pivot géopolitique. Madrid n'a pas pu promouvoir des modifications dans l'équilibre des forces. La participation de l'Espagne au jeu provenait de sa situation géographique – une base sur laquelle on construisait la politique étrangère. Cette politique a été, d'abord, une réponse aux altérations de la situation internationale, régionale ou globale. La tentative de fonder sa puissance en écrasant un groupe, peu nombreux, des gens qui venaient de se réveiller à vivre dans un nouveau monde, plutôt étrange et uniformisé – c'était le maximum des possibilités espagnoles dans la plate-forme des retours à un passé glorieux, couvert par la poussière.

c) *Le concept indépendantiste*

Les Sahariens n'ont pas laissé place aux doutes : ils ne voulaient pas vivre sous l'occupation européenne. La majorité d'entre eux rêvait d'une liberté dont les nomades avaient été accoutumés depuis siècles. La vie concorde avec la nature, dont le rythme et intensité étaient marquées par le désert, a été une image idéale, mais chaque jour moins réelle. Face au changement civilisationnel – effet de la politique coloniale, contacts avec le monde extérieur et l'extension progressive des horizons intellectuels, le modèle traditionnel de l'existence s'était transformé, mais la résistance contre une occupation étrangère n'est jamais disparue totalement. La contemporanéité, introduite une fois pour toutes dans le domaine socio-politique, n'a pas pu disparaître. Face à celle-là, le refus à la domination étrangère était le premier pas sur le chemin vers le futur. Il y a manqué, par contre, de la teneur pour remplir la nouvelle réalité.

On a dû, donc, élaborer une idéologie. La population saharienne, sans avoir sentiments de la communauté, qui seulement venait de jaillir, formait un organisme en

Internationale Minéral et Chimique américaine (IMC), et le restant 20% aux autres entreprises. La première exportation des phosphates fut réalisée en 1974. Selon les projets, le niveau de la production en 1980 devait quadrupler sa correspondance de 1974. Le Sahara Occidental a participé dans la production mondiale des phosphates de la façon suivante: 1971 – 0% (33 t), 1972 – 0% (15 t), 1973 – 0% (696 t), 1974 – 2,7% (2386 t), 1975 – 3,1% (2682 t), 1976 – 0% (173 t, jusqu'au commencement de la guerre); cf. *Surowce mineralne świata. Fosfor P₂O₅* [Les ressources minérales du monde. Le phosphore P₂O₅], Warszawa, 1987, p.256-257.

dispersion géographique et socialement divisé (nomades et population sédentaire, tribus gouvernantes et dominées, jeune et vieille génération). On cherchait des solutions au-dehors des frontières du territoire, car c'était impossible de surmonter les différences à l'intérieur du groupe. L'appui extérieur allait garantir la libération du joug colonial. On cherchait là-bas aussi l'exemple socio-politique à suivre¹².

La décolonisation de cinq pays du Maghreb a fait de la région une partie du monde moderne, dont le fondement était l'état-nation. Au moment où on commençait à parler de l'indépendance du Sahara Occidental, tous les pays maghrébins se trouvaient déjà dans le chemin de la transformation en États-nation. Ça ne se faisait pas sans douleur, mais il y avait des effets¹³. Si on regarde le problème de cette perspective, la situation des Sahariens comme constructeurs potentiels d'un état souverain fut difficile.

Après le fait que les terres africaines et asiatiques étaient quittées par les colonisateurs européens, on y a commencé à construire une nouvelle réalité politique, économique et sociale. Même le royaume chérifien, un rare exemple de la tradition étatique continue,

¹² Les leaders des mouvements saharais récemment créés qui avaient rejetés la proposition de collaborer avec l'Espagne, cherchaient l'appui à Rabat, Alger, Nouakchott ou Tripoli. On peut lire sur manque de conscience commune et d'une orientation claire des mouvements politiques sahariens dans le rapport présenté par la Mission de l'ONU après de sa visite au territoire, en 1975: „During its first stay in Madrid and before visiting Spanish Sahara, the Mission received two Saharans from the Territory who were studying on scholarships financed by the Spanish Government.

The two students asserted that all the political movements in the Territory were to some extent the creations either of Spain or of the countries adjoining Spanish Sahara. They said that, as Saharans, they would opt for independence if they thought that the Territory could constitute a viable State. They were convinced, however, that the Territory had little chance of surviving as an independent State for a number of reasons, one of which was that the population had never a sense of constituting a separate nation. They believed that the only viable solution would be for the Territory to merge with a neighbouring State and they favoured integration with Morocco, which had long-established contacts with the population in the north of the Territory”; *Rapport de la Mission de visite des Nations Unies au Sahara Espagnol*, Assemblée Générale, Documents Officiels, XXX Session, suppl. 23 A/10023, UN, New York, 1977, p.70, §247 et 248.

¹³ Le problème principal fut le dualisme, disons-nous, ethnique. Le Maroc, l'Algérie, et dans une moindre mesure Tunisie et Libye, souffraient d'un dédoublement berbéro-arabe de sa personnalité. L'épisode le plus dramatique de la lutte pour la construction de l'État-nation au Maghreb était la révolte dans la Kabylie algérienne, en 1963. Quant au Maroc, le processus de la formation de la définition et conscience d'une „marocanité”, libre du poids colonial (le *dahir berber*), se trouve dans les dernières décennies du XXème siècle dans un stade avancé. La plupart des Berbères et Arabes, surtout jeunes, se définit aujourd'hui comme „Marocain(e)”, et puis „Berber” {*Amazigh*} ou „Arabe”. De la différence parmi les deux communautés, dont l'accusation la plus fréquemment citée est la discrimination de la culture berbère, on parle d'abord à l'étranger. Le meilleur exemple est ici l'Espagne; cf. *Los pueblos bereberes en el Magreb*, „Africa Internacional”, 19, 1996, <http://www.eurosur.org/ai/19>. L'exposition scientifique des différences berbéro-arabes au Maroc, réalisée surtout par Espagnols, coïncide avec les principes de la politique étrangère de Madrid. Cette coïncidence n'est pas, probablement, fortuite, car nourrir les différences internes du voisin signifie l'affaiblir.

depuis 1956 a dû s'affronter aux exigences d'une époque qui séparait la période où il avait perdu son indépendance. La majorité des pays décolonisés admettait le modèle d'un moderne état-nation. Mais, même si son prototype a été d'origine européenne, l'idée de l'état-nation n'était pas au Maghreb seulement un héritage de la colonisation. La République de Abdelkrim, dans le Rif, constituait un exemple récent, digne d'attention, et surtout propre /1921–1926/¹⁴.

Le régime de l'éventuel état saharien est une question de second plan. En premier lieu, donc, on doit affirmer si le concept proposé par le Front POLISARIO était fondé sur des principes coïncidant avec la réalité. Autrement dit, il s'agit de juger si un Sahara Occidental souverain aurait eu des chances d'exister dans le monde actuel – d'états-nation. Le débat sur l'essence et rôle des définitions « état » et « nation » continue depuis des décennies, autant dans le monde occidental que dans le monde arabe. Les Sahariens peuvent prendre l'inspiration de deux sources. Le concept indépendantiste pourrait être analysé en utilisant des critères présentés par les scientifiques, provenant de deux milieux culturels.

Si les Sahariens voulaient créer un état-nation, ayant pour but se transformer en membres de la communauté internationale du plein droit, ils devraient former une nation. Ça semble être une exigence de la contemporanéité¹⁵. Selon Ernst Gellner, une nation peut apparaître quand un groupe humain démontre la volonté d'exister en communauté. La seconde condition indispensable est la même culture à l'intérieur de ce groupe, sur laquelle se base la conscience de sa singularité¹⁶. La population saharienne appartenait à une même culture, comprise dans sa dimension fondamentale. Les Sahariens avaient une même religion et langue, quoiqu'on pouvait parler de quelques différences linguistiques entre les tribus d'origine berbère et arabe. Mais il y avait aussi des similitudes de ce type entre les habitants de la Saquiati el-Hamra et Ifni, ou entre ceux de l'Oued ed-Dhahab et les Mauritaniens. On ne pouvait pas, donc, parler d'un trait culturel distinctif des habitants du territoire limité par les frontières coloniales. D'un autre côté, même la première condition n'a pas été accomplie, parce qu'il n'y avait pas de volonté de vivre en communauté qui serait partagée par tous. Alors, malgré l'unité culturelle, les deux conditions déjà mentionnées n'ont pas été réunies sous la forme de la conscience nationale.

Du son côté, Samir Amin affirme que la nation est une forme d'organisation qui peut apparaître, et aussi disparaître, dans chaque époque historique. À son avis, la condition unique de son apparition n'est pas un territoire, langue ou culture communes, mais une

¹⁴ Face à la domination du nationalisme marocain par l'Istiqlal, ce n'était pas un exemple mentionné de bon gré. On y voyait, donc, une tentative valide de séparer le rôle de la religion dans le fonctionnement de l'État du pouvoir politique; A.LAROUÏ, *Esquisses historique*, Casablanca, 1993, p.107-114. Cf. ainsi M.TAHTAH, *Entre pragmatisme, réformisme et modernisme. Le rôle politico-religieux des Khattabi dans le Rif (Maroc) jusqu'à 1926*, thèse du Doctorat, Rijksuniversiteit te Leiden, 1995, p.110-129.

¹⁵ „Having a nation is not an inherent attribute of humanity, but it has now come to appear as such”; E.GELLNER, *Nations and nationalism*, Birmingham, 1988, p.6.

¹⁶ Ibid., p.7-55.

classe politique uniforme, en position de contrôler l'apparat central du gouvernement de l'état, préservant en même temps l'unité économique du pays¹⁷. Même ce critère de classification ne nous laisse pas voir les Sahariens du milieu des années 1970 comme une nation. Il n'y avait d'aucune « classe » de taille à contrôler l'apparat du pouvoir dans l'éventuel état. Plusieurs vieux cheikhs étaient en discrédit populaire à cause de la collaboration avec l'occupant. Les jeunes combattants pour l'indépendance ont pu attirer des gens à la guerre, mais ils manquaient d'autorité et d'influence pour pouvoir les gouverner en temps de paix. Une partie des leaders était restée à l'étranger, ayant, pendant années, les possibilités de contacter la population dans la colonie très réduite. On a eu peu de chances de se transformer en une classe dirigeante.

Selon des critères de classification facile, mais communément respectés, pendant la période commentée la population du Sahara Occidental ne constituait pas une nation, même si on considère la nation comme une formation fixe, passagère, ou même si elle a une double nature¹⁸. Il s'agit du chiffre total des Sahariens : habitants de la colonie et résidants au-dehors de ses frontières. Ils se trouvaient dans une situation similaire aux habitants de plusieurs pays arabes plus de cent ans auparavant. Là-bas, les structures sociales traditionnelles, fondées sur les concepts de la tribu, clan et famille, avaient été discordes avec le monde moderne auquel ces pays aspiraient. En même temps, des nouvelles idées de la nation, patrie ou classe n'ont pas été encore acceptables par ses citoyens¹⁹. La conséquence fut une dissonance, qui tentait à disparaître en s'adaptant lentement aux nouvelles conditions. La conversion des sociétés tribales en nations allait se consommer, néanmoins, après la fin de l'occupation étrangère.

Les Sahariens n'avaient pas de chance de participer à ce processus à côté des autres habitants du Maghreb et Proche-Orient. En avril de 1976 ils ne formaient pas déjà un ensemble des tribus en lutte réciproque, comme vingt ans auparavant. La politique franquiste de créer rapidement une nouvelle « nation » avait obligée à une part des habitants de la colonie à s'agrouper dans les milieux urbains – remplaçant de clan ou confédération tribale. Ce processus n'a pas pu être fini avec succès, car il a été guidé par les cercles du pouvoir et il a duré seulement quelques années. Sa conséquence directe a été, en échange, le dégageant de l'identité de la population soumise qui a été privée de sa conscience tribale traditionnelle, sans avoir reçue aucune base nouvelle, également convaincante. En plus, le programme de la construction de la « nation » n'a pu embrasser que des résidants du territoire de la colonie.

La formule idéologique unique, dont les Sahariens ont eu sa place, fut l'unité arabe. Il s'agit d'un idéal provenant de la source suprême de la religion musulmane – le Koran – et de la tradition de l'islam précoce. C'est le but des aspirations d'une part de la pensée

¹⁷ *La emergencia de una nación*, „África Internacional”, 11, 1996, <http://www.eurosur.org/ai/11/1103.html>.

¹⁸ Cf. M.FERRO, *Historia kolonizacji [Histoire de la colonisation]*, trad. M.Czajka, Warszawa, 1997, p.352-356.

¹⁹ *Los fundamentos éticos*, „África Internacional”, 11, 1996, <http://www.eurosur.org/ai/11/1104.html>.

politique du monde arabe²⁰. Selon une définition contemporaine, l'identité de la population du chacun des pays arabes se fonde sur trois piliers. Le première, c'est la tradition islamique; le seconde – référence à la culture arabe; et le troisième – particularisme ethnique et géographique²¹. Il n'y avait pas de doutes sur l'attachement des Sahariens à la tradition et culture islamiques. On les définit comme membres du monde arabe. Du son côté, le particularisme se popularisait sous l'œil, bien que insuffisamment soigneux, des autorités coloniales, de façon similaire aux autres pays arabes occupés décennies auparavant²².

L'affiliation à la communauté arabe a mis en évidence le retard socio-politique de la population saharienne. La période qui avait anticipée la décolonisation des pays arabes avait portée le signe d'un nationalisme *in statu nascendi* – il s'agissait du nationalisme arabe, mais aussi d'un nationalisme particulier : marocain, égyptien, etc.²³. Sans entrer dans le débat autour de la question si le nationalisme est un produit de la nation, ou bien le chemin qui conduit vers la formation de cette dernière, on peut dire que le nationalisme a omis le Sahara Occidental. Il n'a pas pu être l'une des caractéristiques de la nation saharienne, parce qu'une telle nation n'existait pas. D'un autre côté, si c'est le nationalisme qui crée la nation, les Sahariens ont perdu une chance unique de participer à ce processus au moment où tout autour d'eux on observait l'époque de son apogée. Au milieu des années 1970, le nationalisme dans le Maghreb, et spécialement au Maroc, fut déjà une idéologie placée dans le cadre de l'existence de l'état, dont il trouvait sa raison d'être. Après avoir saisi le sommet, il cédait la place sur le scène politique au libéralisme²⁴. Les slogans du Front POLISARIO, divulguant le nationalisme au nom de la construction de l'état, ne furent qu'une tentative de révoquer aux valeurs d'une époque passée.

L'affiliation au monde arabe et musulman ne pouvait pas donner aux partisans de la souveraineté du Sahara Occidental beaucoup d'espoir dans un appui chaleureux du côté de ses correligionnaires. L'idée de l'unité arabe se fondait sur la tendance vers l'unification de tous les arabes. En premier lieu, il s'agissait, bien que dans un futur indéfini, de la liquidation des frontières « artificielles », apparues à la suite de la décolonisation. La formation d'un état nouveau à base du territoire qui pourrait être part d'un autre état déjà existant, ça serait un pas contraire à l'unité, c'est-à-dire, un pas en arrière, vers la division. C'est pourquoi tous les dirigeants arabes sauf les Algériens – momentanément aussi les

²⁰ Cf. H.A.JAMSHEER, *Jedność arabska. Geneza idei w tradycji wczesnego islamu* [L'unité arabe. L'origine de l'idée dans la tradition de l'islam précoce], Warszawa, 1995.

²¹ Ce problème a été largement discuté dans le débat patronné par Sami NAÏR; *Estado contra nación. La crisis del mundo árabe*, „África Internacional”, 11, 1996, <http://www.eurosur.org/ai/11>.

²² Cf. *ibidem*.

²³ S.NAÏR, *Del nacionalismo árabe al islamismo dans Estado contra nación...*, <http://www.eurosur.org/ai/11/1102.html>.

²⁴ *Ibidem*.

Yemenites du Sud – reconnaissent l'idée unificatrice comme l'argument idéologique principal qui refusait la raison de donner vie à un état arabe nouveau.

L'unité arabe fut un slogan, sous lequel les membres du Front POLISARIO mettaient sa signature avec bonne envie. Cependant, ce n'était qu'un espoir faux pour tous qui rêvaient de pouvoir manifester une identité propre dans son sein. Si on admet que l'état territorial n'est qu'une arrêt dans le chemin vers l'unité, après l'unification le monde arabe devrait être une communauté idéologiquement beaucoup plus solide que l'Europe. Mais d'un autre point de vue, si la réclamation à remplacer les institutions étatiques territoriales par un état islamique universel est « le voix disant que l'islam ne peut, dans la théorie, même pas pratiquement, coexister harmonieusement avec l'état-nation moderne », la propagation de l'unité politique arabe au nom de l'islam serait à nouveau un pas en arrière²⁵.

L'unification politique sans institutions d'état territorial continue un rêve des scientists qui ne voient pas possibilité de séparer la religion du pouvoir politique. En échange, les Sahariens qui pensent à l'indépendance pourraient trouver sa chance cherchant sa place dans le système des états-nation. Au niveau régional, une solution serait possiblement l'unité des pays arabes « à l'européenne », dont on pourrait encadrer une province occidentale-saharienne. Une perspective plus proche est le Maghreb uni, qui offrirait aux Sahariens la même chose, mais sur une échelle plus petite. Cette dernière idée est aujourd'hui très populaire et elle réfléchit l'état de conscience des sociétés concernées. L'obstacle le plus sérieux on l'observe dans les circonstances d'origine politique²⁶.

d) *Les conditions internationales*

Dans la période commentée, le développement des relations entre les pays maghrébins ne permettait pas aux Sahariens avoir l'espoir de vivre en paix à la suite de la décolonisation. Bien que ce fut le Maroc les pays plus active dans la région, la paix ou guerre dépendait surtout de l'attitude de l'Algérie. Sans l'appui de Houari Boumediene, personne, au-dehors du Maghreb, n'aurait entendu parler du Front POLISARIO. Sans son accord, l'armement libyen n'aurait jamais été venu au Sahara Occidental. Enfin, sans son

²⁵ A.LAROUÏ, *Western Orientalism and Liberal Islam: Mutual Distrust?*, Middle East Studies Association Bulletin, 31, no.1, July 1997, p.2-3.

²⁶ L'Union du Maghreb Arabe (UMA) fut créée le 17.II.1989 à Marrakech, réunissant le Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Maurétanie. Son fonctionnement fut suspendu le 22.XII.1995, après du forfait des Marocains de l'organisation; cf. J.VALENZUELA, «Nace la Unión del Magreb Árabe», „El País”, 18.II.1989, p.3 et Ch.OUAZANI, «3+2», „Jeune Afrique”, no.1832, 14-20.II.1996, p.25-26. Beaucoup moins réele, quoique justifiée par des raisons géographiques et ethnico-culturelles, serait la traduction au langage politique d'une unité saharienne comprise le plus largement possible, c'est-à-dire qu'il s'agit des territoires désertiques situés entre le Maroc et la Libye. On observait déjà deux tentatives dans cet esprit: l'une française – l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS), créée en 1957 et l'autre libyen – l'activité non-officielle de Qaddafi vers la formation d'un Sahara sous sa domination. Chacune d'elles n'exprimait pas, cependant, la volonté des propres habitants du Sahara.

initiative n'aurait été formé le camp des réfugiés, qui se transformait, avec le temps, en siège d'un « gouvernement à l'émigration ».

Au fond du duel pour la primauté dans le Maghreb, la participation d'autres pays de la région était de caractère secondaire. Le rôle de la Mauritanie fut sérieusement limité par de petites possibilités économiques et politiques. En échange d'une autonomie dans la politique intérieure, Mokhtar Ould Daddah était obligé d'obéir à la France – protectrice de son pays – dans les affaires étrangères. À Paris, autant qu'à Nouakchott, on se rendait compte de ce que l'objectif stratégique de la Mauritanie consistait en s'assurant de bonnes relations avec ses voisins, ayant pour but le pouvoir de se concentrer sur les problèmes intérieurs sérieux. Au moment où c'était impossible, on a dû choisir l'option la moins douloureuse. Et ce n'était pas, certainement, le conflit armé avec le Maroc.

La participation de la Mauritanie – un pivot géopolitique sans possibilités ni aspirations – à une confrontation, clairement tracée, entre des pays plus grands et forts, a été toujours une conséquence de la nécessité de choisir parmi le mal majeur et mineur. On a lutté depuis années pour que la propre indépendance soit pleinement reconnue. Après en être arrivé, selon les priorités de Nouakchott, et même de Paris, la Mauritanie devait éviter des conflits avec ses voisins. Par conséquent, la question saharienne ne fut pour elle qu'un problème.

Une motivation très différente a fait engager au cas saharienne la Libye. L'attention de Muammar Qaddafi pour le territoire en dispute n'a pas été venue de l'intérêt vif de son pays. Le Guide libyen a fait un calcul des possibles profits et pertes. Il voulait se profiter d'un conflit dont la Libye n'a pas été, *a priori*, qu'un observateur, pour affirmer sa position géostratégique grâce à l'influence au cours des événements dans la part occidentale de la région. Toutes ses tentatives de se faire propagateur de l'autodétermination furent condamnées à une défaite, car il y avait une claire contradiction entre le soutien à l'indépendance saharienne et la volonté d'être leader de la communauté arabe et musulmane, dont on devait éviter la division. Pour Qaddafi, l'appui au POLISARIO fut un caprice, qui serait passé après de se rendre compte de l'absence des profits prévus. La Libye fut un joueur potentiel, dont la participation était, au moins jusqu'à avril de 1976, très limitée²⁷.

²⁷ L'attitude de Qaddafi dans le conflit saharien a été toujours ambiguë. On peut l'observer dans les communiqués soviéto-libyens, où, à différence des documents soviéto-algériens, la question saharienne n'a pas été apparue jamais, même si on parlait de la décolonisation et l'autodétermination des peuples; cf. *Советско-либийское коммюнике о пребывании в СССР члена совета революционного командирования Премьер-Министра Ливии, 14-20.V.1974*, „Внешняя политика Советского Союза и международные отношения. Сборник документов. [au-dessous: ВСС] 1974”, 1975, p.59-61 (Abdessalam Jelloud à Moscou), *Совместное советско-либийское коммюнике о визите в ЛАР председателя совета министров СССР, 12-15.V.1975*, „ВСС 1975”, Москва, 1976, p.63-67 (Kosyguine à Tripoli), *Совместное советско-либийское коммюнике о визите в Советским Союзе председателя совета революционного командирования ЛАР, 6-9.XII.1976*, „ВСС 1976”, Москва, 1977, p.191-194 (Qaddafi à Moscou) et *Совместное советско-либийское коммюнике о визите в СССР члена генерального секретариата Всеобщего Народного Конгресса Социалистической Народной Ливийской Арабской Джамахирии, 14-17.II.1978*, „ВСС 1978”, Москва, 1979,

La Tunisie a été sortie d'une autre position. Les discours de Bourguiba, toujours modérés, témoignaient la volonté d'un non- engagement direct et émotionnel dans le cas. Les Tunisiens vivaient loin du territoire en dispute et n'avaient aucunes ambitions impériales dans la région. En participant activement au contentieux, ils ne pouvaient rien gagner. Ils y pouvaient perdre, bien sûr. Par conséquence, la politique officielle tunisienne à l'égard du conflit se limitait aux tentatives de médiation. Même si on peut parler d'une sympathie vers le Maroc, cette position n'a influencé jamais sur le cours des événements. Le rôle de la Tunisie dans le cas saharien fut insignifiant. En échange, au fond des relations régionales le pays fut un pivot géopolitique. L'état du voisinage avec l'Algérie constituait l'argument décisif par le développement de la coopération avec le Maroc. Un haut degré de la dépendance de la France – raison pour laquelle cette coopération a été doublement embrouillée – déterminait la place du petit pays dans la hierarchie politique de l'Occident méditerranéen²⁸.

Par l'un ou l'autre motif, trois des cinq pays maghrébins démontraient une distance à l'égard de la teneur même du contentieux. Le plus important fut, donc, le fond, c'est-à-dire, la rivalité pour la primauté. Hassan II et Boumedienne rivalisaient pour un bon enjeu. Ce jeu a dominé l'atmosphère des sommets maghrébins. Les négociations, perçues comme le moyen principal de faire la politique étrangère, furent en plusieurs occasions un objectif en soi-même. Une riche rhétorique des discours permettait à éviter la mention du problème principal, dont tous se rendaient compte. On faisait les sommets de la période 1969–73 comme sous la dictée de Khalil Gibran : « La vérité devait être connue toujours,

p.15-19 (Jelloud à Moscou). Quelques auteurs soutiennent la thèse selon laquelle la Libye n'était pas l'ennemie vraie du Maroc, en disant que la première ne votait jamais contre le dernier dans l'ONU; M.LEBJAOUI, *Au nom de l'Algérie. Contre la guerre fratricide, pour la fraternité maghrébine, pour la paix au Maghreb*, Genève, 1976, p.76. Des autres supposent que ce fut Boumedienne qui a convaincu à Qaddafi a soutenir l'autodétermination saharienne; U.CLAUSEN, *Der konflikt um die Westsahara*, Hamburg, 1978, p.76. On sait que, peu avant de la naissance de la République Arabe Saharienne Démocratique (RASD), le 28.II.1976, le représentant du bureau politique du Front POLISARIO, Nureddine Bellali s'était réuni avec le ministre des affaires étrangères de la Libye, Abouzid Omar Dourda. Dourda a informé à son interlocutor de la volonté de créer un état indépendant. Cette déclaration a été, probablement, l'effet de la rencontre Boumedienne-Qaddafi à Hassi-Messaoud (10.II.1976), dont les deux pays avaient accordés une attitude commune à l'égard des pourparles tripartites qui se déroulaient alors à Madrid; A.BENMESSAOUD TREDANO, *Les Sahara Marocain. Une décolonisation pas comme les autres*, Rabat, 1991, p.36.

²⁸ Pendant la période commentée, il y avait deux ruptures dans l'image des bonnes relations maroco-tunisiennes. La première, et plus importante, fut en 1960-61, quand Bourguiba soutenait l'indépendance de la Mauritanie, (le prix de cette attitude fut la récupération de Bizerta). Le président tunisien a pris l'attitude défavorable aux intérêts marocains lors de l'affaire Ben Barka, où il a offert son appui au projet espagnol de séparer des questions d'Ifni et Sahara Occidental dans le cadre de la décolonisation onusienne (1966); cf. le cours des événements dans „Dokumentacja Prasowa”, 1958, pp.438-439, 447 et 594, *ibid.*, 1960, pp.83, 137, 338 et 826, *ibid.*, 1961, pp.189, 614-619, 693, 695, 772-773 et *ibid.*, 1962, p.6.

mais prononcée seulement de temps à autre »²⁹. On finissait les débats sans échange fort des points de vue, mais on restait avec la situation dans laquelle chacun des protagonistes, sans avoir découverts ses triomphes, avait l'espoir d'arriver à des buts propres. La conséquence fut une déception fréquente, qui nourrissait efficacement la défiance mutuelle.

Il y avait plusieurs nuances dans la rivalité entre Rabat et Alger. D'un point de vue, les tentatives marocaines de rattacher la colonie espagnole furent une activité défensive. L'intérêt économique du Maroc, bien compris, était qu'on ne devait pas permettre l'apparition d'un rival local dans le marché des phosphates. En plus, à travers du rattachement du territoire saharien les Marocains s'efforçaient à ne pas laisser d'y surgir un régime obéissant à l'Algérie. La présence algérienne au Sahara Occidental coloquerait à Rabat dans une situation géostratégique très défavorable. On verrait le Maroc encerclé par son rival. L'équilibre régional serait altéré³⁰. Au moment de commencer la guerre territoriale – c'était l'unique genre d'activité militaire accessible alors aux deux pays – l'argument du cercle géographique jouerait un rôle remarquable. Le rattachement du Sahara Occidental au royaume chérifien n'aurait pas provoqué telles conséquences, parce que l'Algérie n'aurait pas été en péril. On écoutait de voix peureuses de la Mauritanie, mais la souveraineté de ce pays n'était, depuis 1969, menacée, même pas théoriquement. Et les intérêts économiques mauritaniens se trouvaient sous la protection française.

Ce fut la France qui, parmi les puissances mondiales, s'était engagée dans le conflit le plus fortement, même si sa participation est restée toujours non-officielle et indirecte. La Mauritanie se mettait à la guerre pour le Sahara Occidental, dans une grande mesure, à cause de la position de Paris, favorable à Rabat. La coalition maroco-mauriténienne a eu

²⁹ K.GIBRAN, «Piasek i piana» dans *Piasek i piana. Ogród Proroka [Le sable et l'écume. Le jardin du Prophète]*, trad. B.Sitarz-Howard, Wrocław, 1996, p.19.

Il s'agit des sommet maghrébins dont l'impulse a été donné par le premier Sommet Islamique (Rabat, 1969): le 14.IX.1970 à Nouadhibu, 4-6.I.1972 à Alger, 9.V.1973 à Nouakchott et 24.VII.1973 à Agadir; cf. *Joint communiqué issued by the Governments of Algeria, Mauritania and Morocco on 14 September 1970 at Nouadhibou* dans *Rapport de la Mission de visite des Nations Unies au Sahara Espagnol*, Assemblée Générale, Documents Officiels, XXX Session, suppl. 23 A/10023, UN, New York, 1977, Ap.III, p.123, *Joint communiqué issued by the Governments of Algeria, Mauritania and Morocco on 5 January 1972 at Alger*, *ibid.*, p.124, *Joint communiqué issued by the Governments of Algeria, Mauritania and Morocco on 9 May 1973 at Nouakchott*, *ibid.*, p.125-126 et *Joint communiqué issued by the Governments of Algeria, Mauritania and Morocco on 24 July 1973 at Agadir*, *ibid.*, p.127.

³⁰ Quant au choix d'entre plate-formes dont le Maroc pourrait fonder son futur international, la lutte pour les territoires a démontrée son interdépendance mutuelle; cf., par exemple, J.LACOUTURE, *Le Maroc à l'épreuve*, Paris, 1958. L'axe vertical, où le royaume chérifien devrait jouer le rôle du pont entre l'Afrique et l'Europe, se trouvait dans le stade de construction. Le marche vers le Sud était une étape du chemin envers s'asseoir fermement dans la zone saharienne. Du son côté, le Maroc a eu une place réservée dans l'axe horizontal, c'est-à-dire dans la communauté des pays arabes et musulmans. Rabat construissait son futur en carrefour de trois régions géographiques et culturelles: le monde arabe, l'Afrique et l'Europe. Si on fermait la frontière aux confins méridionaux de Tarfaya, la liberté des mouvements du Maroc dans l'axe vertical serait limitée.

dans l'approbation française la base de son existence. Paris a fait tout pour éviter que la Mauritanie soit gagnée par l'Algérie comme son alliée proche. Malgré le temps passé, dans l'image des relations franco-maghrébines on voyait l'ombre du cauchemar de la guerre algérienne. Les contacts de la France avec le Maroc et la Tunisie étaient plus tranquilles que le dialogue Paris-Alger, stigmatisé par une tragédie durable. Même si la raison plus importante de l'attitude française se trouvait dans l'analyse géostratégique, il n'y a pas de doute que dans les calculs on faisait aussi attention aux émotions populaires. La décision de soutenir la coalition maroco-mauritanienne devait provoquer des craintes devant la possible détérioration des relations, déjà tendues, avec l'ancien département. À Paris, donc, on ne parlait pas publiquement des préférences géopolitiques.

Entre 1956 et 1976 la France réalisait dans le Maghreb une politique néocoloniale (ou bien néoimpériale³¹). On trouvait les meilleures conditions en Mauritanie : un marché sans fond par toutes les marchandises moins le poisson, polygone nucléaire et quasi-gratuite mine de fer³². La priorité régionale du Quai d'Orsay fut d'assurer la sécurité de l'ancien Chinguit, encadrer le Maroc et la Tunisie dans la vision propre de l'Afrique du Nord – tout cela en préservant la position militaire en Espagne. Similairement à la Mauritanie, le Sahara Occidental existait dans la politique française comme moyen de pression à Hassan II. Autrement dit, Paris offrait son accord au rattachement du territoire au Maroc, mais seulement si les relations avec Rabat étaient bonnes. Depuis 1969 la Mauritanie a restée dans le conflit comme partie intéressée, et ç'a été une « sortie d'émergence » pour la France si la situation s'avait tournée comme pendant l'affaire Ben Barka³³.

Le joueur de l'outre-mer ne voulait pas voir aucun petit état-marionette saharien dans la zone d'influence considérée propre³⁴. Il voulait éviter aussi l'inclusion de cet état sous le contrôle de l'Algérie. De la même façon, il détestait la perspective de voir augmentée l'influence algérienne en Mauritanie – ce qui a été le but de Boumedienne. Le cas saharien a offert à la France des instruments utiles pour affirmer l'influence dans les territoires considérés jusqu'à peu avant comme l'orgueil du colonialisme français.

La participation de la France contraste avec une attitude plutôt indifférente du reste du monde. Les organisations régionales, et même les super-puissances, traitaient le conflit saharien comme un dérangement et non comme un problème réel. Ces premières,

³¹ Cf. *Historia kolonizacji*, p.360-362.

³² Dans la Société des Mines de Fer de la Mauritanie (MIFERMA), dont la production constituait quelque 80% du produit global mauritanien, les sociétaires français contrôlaient 55.8% du capital, les britanniques 19%, les italiens 15.2%, tandis que les allemands et mauritaniens 5%; „Dokumentacja Prasowa”, 1974, p.1248.

³³ Les réclamations mauritaniennes ont apparues fortement après la rupture de de Gaulle avec Hassan II, lors de l'affaire Ben Barka. C'était le congrès de la Parti du Peuple de la Mauretanie (PPM) à Ayoun el-Atrus /VI.1966/ où on voyait à Daddah proclamant la participation de son pays au conflit saharien; *ibid.*, 1966, p.546.

³⁴ On dit que la France avait devant ses yeux l'exemple du Djibouti, comme l'alternative pour un Sahara Occidental souverain; M.Barbier, *Le conflit du Sahara Espagnol*, Paris, 1982, p.189.

incapables de résoudre le contentieux, ont laissé les voisins brouillés seuls. Du leur côté, les super-puissances observaient les tensions dans le Maghreb avec perplexité. C'était, donc, un phénomène qui ne devait pas entraver le jeu beaucoup plus important, dont le champ de bataille fut la Palestine. Jamais les Américaines, même pas les Soviétiques, se voyaient obligés à réfléchir sérieusement une intervention militaire. Le Sahara Occidental ne risquait pas de se transformer en une suivante Corée ou Viêtnam, d'autant plus que ce dernier continuait d'être, dans la mémoire de plusieurs Américains, un souvenir frais, ennuyant et, dans une bonne mesure, honteux. Les États-Unis et, un peu moins, l'Union Soviétique furent joueurs géopolitiques potentiels dans un jeu considéré pour eux-mêmes comme peu important. Trop « petit », bien sûr, pour y commencer une confrontation ouverte...

Le problème saharien n'a pas pu être objet de la rivalité entre les super-puissances de la guerre froide. L'Union Soviétique démontrait qu'il lui manquait d'intérêt, donc il n'y avait place pour la doctrine américaine de contention, qui, pour le reste, au milieu des années 1970 commençait à s'aller définitivement au passé. En plus, jusqu'au novembre de 1975, deux partis du conflit furent alliés de Washington, ce qui a été pour les États-Unis un défi. Cette fois il ne s'agissait pas de « mission en défense de la liberté », avec laquelle avait l'habitude de sortir la majorité des habitants principaux de la Maison Blanche. En février de 1976, après le déclenchement de la guerre, l'ombrage du conflit s'était changé, mais l'attitude de Krémolin affirmait dans les politiciens américains la conviction qu'il ne s'agissait pas d'aucune menace de la sécurité globale³⁵.

³⁵ L'attitude américaine à l'égard du Maroc n'était pas uniforme dans toute la période commentée. L'indépendance du royaume, sous Mohammed V, avait suscitée l'espoir, car on gagnait un allié. Les années suivantes faisaient baisser les attentes, parce que la pression marocaine vers l'évacuation des bases américaines n'était pas perçue à Washington sans nervosité; cf. *Telegram from the consulate general at Casablanca to the Department of State, Casablanca, April 10, 1956*, Foreign Relations of the United States [au-dessous: FRUS], 1955-57, vol. XVIII, U.S. Government Printing Office, Washington, 1989, p.522-523, *Telegram from the Department of State to the embassy in Morocco, Washington, December 8, 1956*, *ibid.*, p.553, *Memorandum of a conversation, Rabat, March 2, 1957*, *ibid.*, p.561-564, *Memorandum of a conversation, Department of State, Washington, November 26, 1957*, *ibid.*, p.590-594, *Memorandum of discussion at the 378th meeting of the National Security Council, Washington, August 27, 1958*, FRUS, 1958-60, vol. XIII, Washington, 1992, p.767-770 et *Memorandum on the substance of discussion at the Department of State-joint Chiefs of Staff meeting, Pentagon, Washington, November 21, 1958*, *ibid.*, p.772-776. Du son côté, l'Union Soviétique était intéressée, bien sûr, à l'affirmation de sa position dans la région Méditerranée. On l'observait clairement depuis 1967, lorsque, par exemple, la France s'approchait de lui en lui cédant l'accès à Mers el-Kbiï, en 1968; cf. *Опровержение ТАСС сообщений печати о передаче Советскому Союзу военно-морской базы в Алжире, 16.XI.1968*, „BCC 1968”, 1969, p.301-302. En ce qui concerne au Sahara Occidental, il semble que Krémolin ne s'exprimait pas qu'au moment où c'était inévitable pour ne pas perdre la crédulité aux yeux de Boumedienne; *О визите министра обороны СССР в Алжирскую Народную Демократическую Республику, 27-31.V.1974*, „BCC 1974”, Москва, 1975, p.76-77 (Andrei A. Grechko à Alger), *Совместное советско-алжирское коммюнике о визите в СССР президента Алжирской Народной Демократической Республики, 12-14.I.1978*, „BCC 1978”,

L'enjeu fut l'altération de l'équilibre régional des forces – un équilibre entre le Maroc et l'Algérie, dont était intéressé tout le monde sauf eux-mêmes. Le maintien de l'équilibre régional de forces a été l'objectif des deux partis rivaux dans la guerre-froide. Ce n'a été concorde ni avec la politique marocaine ni algérienne. Chacun des voisins voulait être plus fort que l'autre. En plus, ceux qui parlaient du maintien de l'équilibre de forces risquaient de tomber dans un dilemme moral. L'apparition d'un Sahara Occidental indépendant aurait altéré, probablement, cet équilibre. Le monde avait peur, mais on ne convenait pas donner lieu à la volonté de maintenir le *status quo* sans pour en mépriser le principe d'autodétermination, attribue par l'ONU à chaque peuple du monde. Même s'il y avait de conviction sur la victoire du concept marocain dans le référendum, condamner à la colonie au rattachement au Maroc avant de le réaliser aurait discrédité les assurances autour du soutien à la décolonisation, ainsi que les décisions onusiennes³⁶.

Les puissances démontraient son unanimité face à la décolonisation. Tous étaient d'accord que l'Espagne devait abandonner sa dernière grande colonie. Mais, étant donné que Moscou n'avait pas présenté des prétentions majeures envers la région, les Américaines ne se voient obligés à s'affronter à un dilemme similaire au cas du Viêtnam, où la volonté de soutenir les Français, en lutte avec les communistes locaux, avait été discordance avec l'appui à la liberté des peuples dominés par les Européens.

Au fond de l'un des processus les plus dramatiques de l'histoire d'après guerre, on voit clairement une place réservée à l'Organisation des Nations Unies. Le cas saharien a posé à l'ONU beaucoup de difficultés. D'abord, la question a apparue au moment où la plupart des colonies jouissait de la liberté depuis années. Ce retard a stigmatisé la décolonisation entière de ce territoire. On se rendait compte, donc, de que les circonstances actuelles se différaient de la plupart des cas connus dont on s'avait occupé auparavant. Par exemple, c'était difficile de définir proprement le caractère des organisations sahariennes – avec le Front POLISARIO en tête – qui serait d'accord avec le droit international. Limitations procédurales et combats parmi les membres de l'ONU, entravaient l'élaboration d'une décision forte et effective pour résoudre le conflit. En novembre de 1975, la question a trouvée une solution qui aurait été admise sans l'ombre de doute quelques ans auparavant. L'ONU, après avoir observée le ralentissement de l'Espagne, avait considérée déjà une solution ainsi comme peu probable. Au moment où elle, malgré tout, s'est réalisée, on résultait si difficile de prendre quelconque attitude³⁷.

Москва, 1979, p.4-6 et *Совместное советско-алжирское коммюнике о визите в СССР президента Алжира, 15-19.X.1978*, *ibid.*, p.183-184 (Boumedienne à Moscou).

³⁶ On écoutait des politiciens disant qu'il ne devait pas permettre l'apparition du Sahara Occidental souverain, parce que ç'aurait détruite l'équilibre régional. Encore en juillet de 1998, le ministre des affaires étrangères italien, Lamberto Dini, fit une allusion dans cet esprit; <http://www.arso.org/98-31.htm>.

³⁷ La tergiversation de l'ONU, partagée par la guerre froide, est fort bien visible à travers de deux résolutions de l'Assemblée Générale, qui furent la réaction à la situation produite en conséquence de la Marche Verte; cf. *A/Res/30/3458 A 1975*, <http://www.undocs.org/gad/RES/30/14> et *A/Res/30/3458 B 1975*, <http://www.undocs.org/gad/RES/30/15>.

Après avoir inscrit la question saharienne dans le cadre de la décolonisation, l'organisation a eu d'un succès apparente : les Sahariens, considérés comme la population d'un territoire dans l'attente de ce processus, ont reçu officiellement – avec la résolution 1514 (XV) – le droit à l'autodétermination. Attribue d'un coup, ce droit a préservé son importance, en se gagnant l'applaudissement général. L'autodétermination pour les Sahariens a été officiellement reconnue par les Espagnols et Marocains. Même si les premiers ont voulu faire le référendum de son propre façon et les autres voient le droit comme la seconde étape de la décolonisation (après avoir signé le document qui leur a promis la colonie). Les uns, autant que les autres, n'hésitaient pas à ajouter dans chacune de leurs décisions officielles la mention que celle-là était accordée avec la volonté du peuple saharien.

Le mérite principal des Nations Unies semble être la tentative de comprendre bien la situation, très compliquée – le premier pas avant d'en évaluer et trouver une solution juste. Deux documents de 1975, tout en étant le meilleur reflet de l'activité consultative de l'organisation, ne font que décevoir à tous qui y voulaient trouver une réponse décisive. Les paragraphes qui résultent importants à partir d'une analyse plus profonde, mettent, pour le reste, sous le point d'interrogation même les opinions très modérées de la Mission Spéciale ou le Tribunal de la Haye.

Les résolutions de l'Assemblée Générale de l'ONU et l'avis consultatif du Tribunal International de la Justice nous sont utiles pour classer les trois concepts de l'avenir de la colonie, décrits au-dessus. Le Maroc a présentées ses revendications envers le Sahara Occidental en les armant des arguments historiques. La question principale portait la référence aux droits sur le territoire en dispute. Le caractère juridique du concept marocain a été confirmé à travers du débat international dans le TIJ.

Le concept espagnol a eu un autre profil. Le Tribunal a décliné l'argumentation de Madrid, qui voulait fonder sa volonté de continuer dans le territoire sur un fondement juridique. L'objectif réel du projet de préserver la colonie n'était pas, donc, satisfaire les principes juridiques, mais convaincre l'opinion internationale sur la bonne volonté et intentions sincères de l'Espagne, qui pourraient assurer pour les Sahariens une existence accordée avec leur volonté et les résolutions onusiennes.

Le troisième concept, représenté par le Front POLISARIO, s'était fondé, autant que le premier, sur les principes juridiques. Cette fois il s'agit du droit à l'autodétermination des peuples sous la domination européenne – l'un des piliers de la décolonisation. Sa teneur a été acceptée par tous les protagonistes du conflit. Il y avait, bien sûr, de différence sur la façon d'en introduire à la vie.

* * *

Lorsqu'on observe le cours de vingt ans des combats pour le Sahara Occidental, on tire la conclusion suivante : l'ensemble des circonstances du conflit favorisait la réalisation du concept du rattachement du territoire au royaume marocain. L'unanimité nationale fut un point de départ très bon. On a anéanti le projet de l'autonomie de la colonie. La France était favorable aux tentatives marocaines. En Espagne, enfin, ont gagnées les voix qui parlaient de se défaire du poids anachronique. Dans la région, Hassan II jouissait de

l'alliance avec Daddah, d'un appui spirituel de Bourguiba et manque d'un engagement vrai du côté d'un imprévisible Qaddafi. Le forum international a démontré soit une absence d'intérêt majeur pour le contentieux, soit une hésitation complète. La sympathie de Washington et Paris a été garantie. La situation invitait à un joueur adroit – Hassan II le fut sans la moindre doute – à en tirer des profits. Le souverain alaouite fit un seul pas avec décision, en attendant que le Maroc eût ainsi de temps pour sceller le succès. Cependant, on a vu alors que la rivalité avec l'Algérie pouvait jeter les résultats obtenus en sérieuse doute.

Les Marocains ont joués la partie pour le Sahara Occidental le mieux possible. On ne pouvait pas obliger Franco à quitter la colonie plus tôt. Dans le cortège des terres occupées par l'Espagne seulement Ceuta et Melilla se trouvaient plus loin. Même, on ne pouvait pas changer l'attitude du gouvernement algérien. Ses slogans, dans une grande mesure copiants la rhétorique du Krémelin (protectionisme et appui à la libération de tous les peuples colonisés), furent populaires parmi les pays socialistes et jeunes états africaines.

La communauté internationale n'a pas reconnue l'état des choses établi en avril de 1976, après de la division du Sahara Occidental entre le Maroc et la Mauritanie, accordée à Madrid en novembre de l'année précédente. Le majeur obstacle fut la vision d'un Sahara Occidental indépendant, promouvue par l'Algérie. Un tel état : récemment né, mal peuplé et privé de la tradition étatique, même de la conscience historique commune, un état où on devait construire à partir de zéro le pouvoir politique, économie et structures sociales – ce serait un bon candidat à entrer dans les files des pays socialistes. Autant de favorable était ici l'attitude révolutionnaire des leaders du Front POLISARIO qui, bien sûr, auraient dévenus l'élite du pouvoir.

Le concept marocain a été, donc, bloqué par le concept indépendantiste. La base du dernier fut le droit à l'autodétermination de tous les peuples du monde, lesquels, selon la résolution 1514 (XV), « grâce à ce droit peuvent définir librement son status politique, ainsi que diriger librement son développement économique, social et culturel ». Autrement dit – en limitant la teneur de ce texte au sens important pour le Front POLISARIO et l'Algérie – chaque peuple s'est autorisé de réclamer les possibilités de créer un état propre.

Selon Alger, la formation d'un état saharien souverain était l'unique sortie juste de la situation qui respecterait des droits de la population du territoire. Ce n'était pas vrai, d'abord parce que les opinions entre les propres Sahariens étaient divisées. Lorsque l'Espagne controlait la colonie, en plus des partisans du rattachement au Maroc et de l'indépendance, une part des habitants s'inclinait vers la continuation à côté de l'Espagne, mais dans des conditions différentes. Une question de côté : dans quelle mesure cette attitude était vraie, et dans quelle avait été « achetée »? Après l'accord tripartite, les partisans de la dernière option s'étaient divisés, en se répartant entre les deux courants restants.

Si entre novembre de 1975 et février de 1976 on avait organisé le référendum auquel avaient participé tous les Sahariens résidants du territoire et même les émigrants des pays voisins, son résultat aurait démontré, probablement, une division des opinions. On peut, donc, douter en la possibilité de mettre en vigueur des décisions prises à la suite du

référendum. Applaudir à la division de la colonie entre le Maroc et la Mauritanie, ça serait plus facile que créer un état nouveau. Quoi qu'il en soit, cependant, une part de la population aurait restée au marge et son mécontentement aurait été nourri par l'argumentation venue de Rabat ou Alger, selon le résultat du référendum. En tout cas, une perspective pour les années suivantes auraient été les actions du sabotage rendant difficiles le développement pacifique de l'ancienne colonie.

La division des opinions entre les Sahariens réfléchissait le dilemme juridique qui dérivait de l'opposition de l'esprit de la résolution 1541 à l'esprit de la résolution 1514 (XV). La dernière a établie devant tous ceux qui voulaient créer des nouveaux organismes étatiques la condition de ce que cette création ne soit pas en préjudice de l'intégrité territoriale d'aucun autre Etat. Le Tribunal International de la Justice a reconnu l'existence, avant de la colonisation, de l'autorité sultanique sur un nombre des tribus sahariennes et, de cette façon, sur la terre peuplée par celles-là³⁸. Étant donné que la colonisation avait constituée une rupture chronologique dans l'existence du royaume souverain marocain, on devait reconnaître ainsi l'argument du besoin du rattachement au Maroc des terres qui lui étaient appartenues auparavant. Dans ce contexte, créer un état saharien dans les frontières coloniales signifiait s'opposer au droit international. On pouvait, donc, réaliser une division des terres selon des indications

³⁸ Selon l'avis consultatif, „au moment de la colonisation du Sahara occidental par l'Espagne l'Etat chérifien ait eu un caractère particulier, cela est certain. Cette particularité tenait à ce qu'il était fondé sur le lien religieux de l'Islam qui unissait les populations et sur l'allégeance de diverses tribus au Sultan, par l'intermédiaire de leur caïd ou de leur cheiks, plus que sur la notion de territoire"; *Sahara Occidental. Avis consultatif*, p.44, §95. Puis on lit: „Les conclusions que l'on peut tirer des renseignements dont la Cour dispose en ce qui concerne d'un côté les actes internes de souveraineté marocaine et de l'autre les actes internationaux coïncident en ce qui ni les unes ni les autres n'indiquent l'existence, à l'époque considéré, de liens juridiques de souveraineté territoriale entre le Sahara occidental et l'Etat marocain. Elles coïncident aussi en ce qu'elles indiquent l'existence d'un lien juridique d'allégeance entre le Sultan et certaines des tribus du Sahara occidental et en ce qu'elles indiquent des manifestations d'une certaine autorité ou d'une certaine influence du Sultan à l'égard de ces tribus"; *ibid.*, p.56-57, §129. C'est un jugement Salomonique. D'un côté, le Tribunal a niée l'autorité historique du Maroc, mais en même temps il l'a confirmé, en ce qui concerne à un part du territoire en dispute. Si on a reconnue l'allégeance [*beïa*] comme base du pouvoir monarchique au Maroc, totes les discussions sur le pouvoir territorial à l'européenne manquaient de la raison d'être. Si le pouvoir s'était référé, donc, directement aux gens, et non au territoire, la reconnaissance de l'existence des liens entre les tribus sahariennes et le sultan accompagnée d'un refus de l'existence du pouvoir territorial conduit le débat vers une rue sans issue. En plus, le Tribunal a affirmé que la structure du pouvoir basée sur l'allégeance était commune parmi les propres Sahariens; *ibid.*, p.44, §96. Le Tribunal travaillait sur la confrontation du système du pouvoir au Maroc avec sa correspondance européenne, ayant pour but définir le caractère juridique des relations existentes dans le royaume chérifien entre le monarque, ses sujets et le territoire. Enfin, on a reconnue la particularité de l'autorité marocaine, ainsi que l'importance juridique de l'acte de l'allégeance. On a reconnu aussi que les principes du pouvoir au Maroc étaient en correspondance avec le pouvoir territorial en Europe. Le refus de l'existence des liens territoriaux n'est qu'une réponse à la question des droits européens. Cependant, personne n'a posé la question de la justesse de traduire les uns aux autres.

discutables contenues dans les documents de XIX^{ème} siècle, ou bien organiser un référendum et diviser le territoire en deux parts : l'une peuplée par les partisans du rattachement au Maroc et l'autre, où auraient habités des indépendantistes. Chacun de deux projets était difficilement réalisable.

Si on observe les circonstances de l'accord tripartite de Madrid, on peut conclure que la chaîne des événements postérieurs fut sa conséquence inévitable. L'accord entre une puissance colonisatrice et l'Etat qui avait présenté des prétensions à l'égard d'une colonie – c'était une situation habituelle et communément acceptée dans le cadre de la décolonisation. Les exemples plus proches on veut dans les cas de Tarfaya et Ifni. Le problème principal de la décolonisation du Sahara Occidental fut son retard chronologique.

Si l'accord entre l'Espagne et le Maroc était signé jusqu'à 1973 (depuis du premier Sommet Islamique en 1969 il était déjà possible d'en inclure à la Mauritanie), le transfert de la colonie aurait été réalisé sans moindre répercussion internationale. L'enclave d'Ifni s'avait aussi trouvé dans la liste des territoires non-autonomes, mais après la signature de l'accord de Fès (1969) l'ONU a reconnue son rattachement au Maroc, en applaudissant avec soulagement à une solution désirée. Le status du Sahara Occidental fut le même. Franco s'occupait d'obstaculiser la décolonisation, alors que tentait à produire rapidement une « nation » saharienne – organisme internationalement reconnu qui annoncerait à tout le monde sa volonté de continuer de marcher à côté de l'Espagne.

Ce projet a été échoué, mais les autorités espagnoles ont éveillées, en échange, parmi un nombre des habitants de la colonie, la sensation de besoin de la conscience commune. En conséquence, on observait la naissance de divers mouvements politiques. Leurs regards s'orientaient vers Rabat, Nouakchott et Alger. Pour un Boumedienne peu intéressé au destin des Sahariens, c'était une invitation à l'intervention. À travers de l'ingérence dans l'affaire saharienne, il fit prévaloir le droit à prendre la parole dans la discussion et obtenait des avantages dans une affaire très importante pour le Maroc. Hassan II n'a pas eu de contre-avantage, par exemple dans le genre des bénéfices territoriaux de la « guerre des sables », avec lesquels il aurait pu s'assurer la neutralité de son voisin.

La résistance de Franco, un rêveur incorrigible de sa mission civilisatrice, fut terminée par la signature d'un document juste, mais tardif, qui transférerait parmi la plupart d'anciens colonisateurs le soulagement prévu en poids d'une dette morale³⁹. En effet, la responsabilité pour la guerre qui a commencée en janvier de 1976, tombe dans une grande mesure sur l'Espagne. Le fondement du problème est l'héritage laissé par des Européens, commune pour toute l'Afrique. Le Sahara Occidental fut un organisme avec des frontières artificielles, dont le status politique avait été préparé en supposant sa séparation des autres territoires de la région. La plus dramatique circonstance était, néanmoins, le retard de la décolonisation. Sa prolongation jusqu'à la période où partout se réalisait un jeu des intérêts géostratégiques fit d'une sortie habituelle de la situation coloniale (l'accord de Madrid) un *casus belli*. En avril de 1976 on a divisé le territoire de l'ancienne colonie entre deux Etats, ayant pour base la cession d'administration et souveraineté du côté du

³⁹ Cf. F. MORÁN, «Saldar una deuda moral», „El País”, 2.II.1989, p.6-7.

colonialiste européen. Ce fut une forme de la décolonisation acceptée par l'ONU, par exemple à l'égard d'Ifni. Quelques ans plus tard la même forme a résultée inacceptable, malgré l'égalité de deux cas.

L'intégrité territoriale du royaume chérifien, garantie par le droit international, a rencontrée un obstacle : l'idée, promouvue par les rivales politiques du Maroc, de créer un Etat et nation nouveaux. Les colonialistes ont payés leur prix pour l'amour aux semblants et une disposition tardive au compromis, mais c'est une consolation douteuse pour le Maghreb. Voici l'un des meilleurs exemples de l'internationalisation d'un conflit qui s'inscrirait dans le cadre des relations bilatérales parmi un nombre d'états-nation. Cette internationalisation n'a pas emmené aucun accommodement, par contre – ses principes ont servi dans le conflit comme une arme couvrant un nationalisme en lutte. On peut observer les conséquences aujourd'hui.